

COMMUNE DE VIC LA GARDIOLE



INSCRIPTION AUX ECOLES DEMARCHES A SUIVRE

Votre enfant est déjà scolarisé dans l'une des écoles de Vic la Gardiole

Le renouvellement est automatique, même pour un passage de l'école maternelle à l'école élémentaire.

Votre enfant s'inscrit pour la première fois dans l'une des écoles de Vic la Gardiole

Vous devez vous présenter en mairie (accueil de la mairie), muni **des pièces originales** suivantes :

- Certificat de radiation (ce document vous est fourni par l'école où était scolarisé votre enfant). Il n'est pas à fournir pour une première inscription à l'école maternelle.
- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Carnet de santé ou attestation du médecin stipulant que votre enfant est à jour des vaccinations.
- Jugement de divorce selon les droits de garde en cas de séparation.

Ces pièces sont à fournir **obligatoirement**.

La mairie vous remettra un certificat d'inscription scolaire une fois que ce dernier aura été signé par Madame le Maire.

Vous devez alors contacter l'école où vous avez inscrit vos enfants
afin de procéder à **l'ADMISSION** par la Directrice de l'école.

Ecole maternelle : 04.67.78.10.33 ce.0341580h@ac-montpellier.fr (Mme ASSIÉ)

Ecole élémentaire : 04.67.78.19.49 ce.0340817d@ac-montpellier.fr (Mme IZOIRD)

Nous vous invitons à contacter les directrices par mail ou par téléphone,
sur les temps de pause méridienne ou pendant la journée de décharge des directrices
(Mme ASSIÉ les mardis et Mme IZOIRD les jeudis)

Un rendez-vous sera fixé et vous devrez remettre à la directrice d'école :

- Le certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie.
- Le certificat de radiation.
- Le livret de famille.
- Le justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Le carnet de santé ou attestation du médecin stipulant que votre enfant est à jour des vaccinations.
- Le jugement de divorce selon les droits de garde en cas de séparation.

*Les modalités d'organisation sont susceptibles d'être modifiées
en raison du contexte sanitaire COVID-19.*